

donnée ou la prorogation pour un certain nombre de périodes fixes.

Seule la reconduction indéfinie garantit l'existence future du TNP. Toute autre solution comporterait le risque que le TNP soit remis en question ultérieurement.

La prolongation indéfinie suppose l'enchâssement, de façon permanente, de l'engagement légal de détruire tous les arsenaux nucléaires. Le TNP est le seul instrument multilatéral légal qui porte une pareille injonction. Sans lui, nous n'avons rien.

On serait tenté de dire que les pays peuvent être obligés d'accepter des calendriers et de remplir des obligations à l'élaboration desquels ils n'auront nullement participé. À notre avis, il s'agit d'une démarche improductive; vu le sérieux de la question, nous devons penser, discuter et agir de façon pragmatique.

À titre de parties au Traité, nous avons donc la responsabilité politique de prendre une décision qui cadre avec les réalités du jour et qui nous donne les moyens de relever les défis de l'avenir. Ce traité est l'instrument souple qui nous permet de travailler à la non-prolifération nucléaire; il est notre outil pour promouvoir et réaliser le désarmement nucléaire.

Le Canada souscrit aux deux éléments du TNP.

Nous croyons que tous les pays représentés ici aujourd'hui tiennent au TNP, car il nous apporte une plus grande sécurité.

Profitions donc de cette occasion unique pour prendre une décision politique ferme en faveur de la reconduction indéfinie et sans condition du TNP.

Merci.